

Cybersécurité : les banques ont un an pour tester la reconnaissance vocale



Cybersécurité : les banques ont un an pour tester la reconnaissance vocale

La CNIL vient d'autoriser neuf banques françaises à mettre en œuvre, « à titre expérimental », l'authentification du client par reconnaissance vocale. Objectif : sécuriser et faciliter l'accès à la banque et aux paiements en ligne.

Comment sécuriser les opérations (les paiements notamment) effectuées à distance, ou l'accès des clients à leur espace bancaire en ligne, en évitant les procédures d'authentification complexes et dissuasives ? Parmi les solutions envisagées par les banques pour concilier ces impératifs apparemment contradictoires, celle de l'authentification biométrique par reconnaissance vocale.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) vient ainsi d'autoriser neuf enseignes (dont la Banque Populaire et le Crédit du Nord, selon *Les Echos*) à expérimenter à large échelle cette solution, « durant un an et auprès d'une population désignée », explique un communiqué. « Ces expérimentations », poursuit la CNIL, « visent à tester l'appétence des clients pour ce type de mécanisme, ainsi que la fiabilité de celui-ci...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- [Audits RGPD](#)
- [Accompagnement à la mise en conformité RGPD](#)
- [Formation de Délégués à la Protection des Données](#)
- [Analyse de risques \(ISO 27005\)](#)
- [Expertises techniques et judiciaires ;](#)
- [Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;](#)
- [Expertises de systèmes de vote électronique ;](#)



[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : Cybersécurité : les banques ont un an pour tester la reconnaissance vocale

Over 8,600 Vulnerabilities Found in Pacemakers



Over 8,600 Vulnerabilities Found in Pacemakers

Millions of people that rely on pacemakers to keep their hearts beating are at risk of software glitches and hackers, which could eventually take their lives. A pacemaker is a small electrical battery-operated device that's surgically implanted in the chest to help control the heartbeats....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Alerte : Mettez à jour votre Google Chrome



Alerte : Mettez à jour votre Google Chrome

Sur Windows, MacOs et Linux, de multiples vulnérabilités dans Google Chrome ont été détectées par le CERT (Computer Emergency Response Team) de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).

Systèmes affectés

Chrome versions antérieures à 59.0.3071.86 pour Windows, Mac et Linux

Résumé

De multiples vulnérabilités ont été corrigées dans Google Chrome. Elles permettent à un attaquant de provoquer un problème de sécurité non spécifié par l'éditeur et un contournement de la politique de sécurité.

Comment mettre à jour ?

Cliquez sur les 3 points verticaux (en haut à droite du navigateur), descendez la souris sur « Aide » et cliquez sur « À propos de Google Chrome » et sur « Mise à jour ».

Si non, vous pouvez aussi télécharger la dernière version de Google Chrome sur « <https://www.google.fr/chrome/browser/desktop/index.html> »

[Plus d'infos ici]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : *Multiples vulnérabilités dans Google Chrome*

Votre voix pour remplacer vos mots de passe



Votre voix pour remplacer vos mots de passe

La Banque Postale est la première institution à avoir obtenu l'autorisation de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) pour tester en France une technologie évaluant la voix de ses clients pour leur permettre de se connecter à leur compte en ligne.

La Banque postale inscrit son innovation dans un nouveau service de paiement en ligne baptisé « Talk to Pay » (littéralement « parler pour payer »). Un dispositif qui se rapproche de l'outil mis en ligne pendant l'été 2016 par MasterCard, qui permet de confirmer un paiement en ligne grâce à la reconnaissance faciale.

[lire la suite]

Commentaire de Denis JACOPINI :

Un pas de plus vers la biométrie qui, comme les objets connectés, peut nous faire vivre certes dans un monde connecté mais également dans un monde piraté.

Du jour au lendemain nos informations biométriques (empreintes, iris, voix...) peuvent se retrouver piratées et recopiés sans compter que la voix peut changer avec le temps et avec les saisons (rhume, allergie...).

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité », « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Audits RGPD**
 - **Accompagnement à la mise en conformité RGPD**
 - **Formation de Délégués à la Protection des Données**
 - **Analyse de risques (ISO 27005)**
 - **Expertises techniques et judiciaires ;**
 - **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
 - **Expertises de systèmes de vote électronique .**

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Restauration des Données Privées et Personnelles

Contactez-nous

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : Cybersécurité : les 6 techniques qui pourraient remplacer le mot de passe

Portail officiel de signalements de contenus illicites : Accueil

Portail officiel de signalements de contenus illicites : Accueil

Internet est un espace de liberté où chacun peut communiquer et s'épanouir. Les droits de tous doivent y être respectés, pour que la « toile » reste un espace d'échanges et de respect. C'est pourquoi les pouvoirs publics mettent ce portail à votre disposition....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Quels sont avantages à se mettre en règle avec le RGPD ?



Quels sont les avantages à mettre en place avec le RGPD?

Avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD/GDPR), l'UE se dote d'un cadre réglementaire détaillé pour permettre à ses citoyens de reprendre le contrôle sur leurs données numériques. Pour se mettre en conformité, les entreprises ont un travail titanique devant elles pour ne pas risquer de lourdes amendes prévues par le texte. Quels avantages peuvent tirer les entreprises de prendre le chemin de la mise en conformité ?

Au fil des conférences que nous animons ou des réunions de sensibilisations auxquelles il nous est demandé d'intervenir, nous remarquons que la grande majorité des décideurs voient d'un très mauvais œil l'arrivée de ce RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Le contexte

A cela, Denis JACOPINI, Expert Informatique spécialisé en protection des données personnelles répond plusieurs choses :

1. Ne pensez-vous pas qu'en tant que consommateur, vous êtes en droit d'avoir l'assurance que le professionnel ou le service public à qui vous confiez vos données personnelles (adresse postale, adresse e-mail, date de naissance, n° de tel portable, numéro de carte bancaire, numéro de sécurité sociale, mot de passe pour accéder à votre compte, historique et remboursement de nos actes médicaux, empreintes digitales, vocales, iriennes, adn, photocopie de pièce d'identité ou de justificatif de domicile..) mettra tous les moyens techniques en oeuvre pour protéger votre vie privée ?

A l'heure de la communication de nos données à la vitesse de la lumière peut encore penser que toutes les données nous concernant, absolument toutes, doivent être libres d'accès ?

Ceux qui ne craignent pas les usages malveillants de ces données ?

A mon avis ce sont ceux qui ne connaissent pas les conséquences d'une usurpation d'identité, d'un vol de numéro de carte bancaire ou d'un vol de mot de passe.

2. Denis JACOPINI vous demande maintenant de vous positionner à la place du responsable de l'établissement public ou privé qui a maintenant la lourde responsabilité de conserver et protéger toutes les informations que lui ont confié des milliers voire des millions de personnes.

Maintenant, n'est-il pas normal de faire le ménage dans votre système de traitement de données et de supprimer ou d'anonymiser les données inutiles ?

Ne pensez-vous pas qu'il est important de mettre à l'abri des regards indiscrets les numéros de cartes bancaires que vous avez récupérés dans votre système informatique ou bien plus couramment sur les tickets de votre TPE ?

Ne pensez-vous pas que les SEULES données pour lesquelles pour vous TOUT est permis ce sont VOS DONNÉES (votre nom, votre prénom, votre date de naissance, vos numéros de téléphone, vos numéros de CB, vos mots de passe, les chiffres de votre comptabilité...). Où pouvez faire ce que vous voulez avec VOS données (les accrocher derrière un Sessna et les faire défiler dans le ciel si ça vous chante). Toutes les autres données, celle appartenant à d'autres personnes ne vous appartiennent pas et vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez avec.

Toutes les autres données appartiennent à des personnes qui comptent, et cela va de sois, sur votre discréetion et votre professionnalisme pour ne pas diffuser, divulguer ou rendre accessible ces données à des tiers non autorisés ou malveillants.

3. A l'heure des gros titres quasiment quotidiens faisant état d'un usage de données volées, de la diffusion ou de la vente dans le « darknet » (sorte de marché noir de l'Internet) ou pire, dans l'Internet public de données volées à des personnes comme vous et moi, il est, selon l'avis de Denis JACOPINI urgent d'arrêter de donner à manger à ces pirates informatiques qui basent tout leur activité lucratives sur les erreurs et failles des utilisateurs et informaticiens négligents insensibles à la sécurité informatique ne se souciant que de la part disponibilité ou intégrité dans leur applications de la sécurité informatiques, mais ni de confidentialité et encore moins d'analyse de risque.

Les opportunités pour les établissements concernés

En entamant une démarche de mise en conformité avec la Loi Informatique et liberté I ou II, avec la Loi pour une République Numérique ou avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), Denis JACOPINI ajoute que vous allez être amenés à corriger plusieurs failles dans les traitements de données personnelles dont votre activité administrative ou professionnelle dépend :

• En vous intéressant à la durée de conservation de vos documents, vous allez épurer vos archives contenant la plupart du temps « au cas où » la totalité de la mémoire de l'entreprise de la plus petite note manuscrite jusqu'au dossier complet sur une entreprise ou une personne en particulier. En mettant à plat l'ensemble de vos traitements de données personnelles, vous constaterez très certainement que vous conservez des données sans y être obligé. Les détruire vous permettra non seulement de gagner de la place (**Gain de place = Gain d'argent**), mais également de réduire vos responsabilités en sécurisant l'accès à ces données confidentielles pour la plupart (**Moins de responsabilités = moins de risque**) ;

• Concernant la confidentialité, vous allez ensuite vous rendre compte qu'à la question QUI à accès à QUOI ? il est peut-être temps de faire du ménage. Entre les utilisateurs qui n'existent plus et les dossiers contenant des informations sensibles partagés sans restriction particulière, il sera probablement nécessaire de revoir sa PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information) ; L'entreprise y tirera un avantage en matière de tranquillité et surtout cela diminuera ses responsabilités en cas de vol de données (**Moins de risques = Plus de tranquillité**) ;

• Difficile de mettre en place une telle démarche sans avoir une personne dédiée à ces fonctions. Jusqu'au 25 mai 2018 il s'appelle CIL (Correspondant Informatique et Libertés) et DPO (Data Protection Officer) ensuite. Ce soldat dédié à la protection des données n'est pas là que pour dire à son employeur ce qu'il faut faire pour rester dans les clous de la réglementation sur les données personnelles ou signaler ce qu'il ne faut pas faire.

Cette personne dédiée à temps partiel ou à temps complet à ces fonctions a pour but, par son existence et sa déclaration auprès de l'autorité compétente (la CNIL en France), de rassurer celui qui vous a confié, qui vous confie et qui vous confiera encore des données personnelles. Sachant que bientôt la quasi totalité des citoyens et consommateurs déposeront des informations auprès d'organismes ou sur des sites Internet essentiellement parce qu'ils ont confiance envers le service utilisé, l'existence de cet intermédiaire entre l'autorité compétente et votre établissement sera à minima essentielle pour ne pas faire fuir les usagers de vos services (**Plus de confiance = Plus d'activité**).

Autres avantages collatéraux

En entamant une démarche de mise en conformité avec les lois relatives à la protection des données personnelles, vous contribuez à la diminution de la cybercriminalité dans le monde. En effet, données plus protégées = données difficile à voler par les pirates du Web = moins de temps perdu à traiter les prélevements frauduleux, les usurpations d'identité et pannes informatiques.

Les démarches à accomplir recommandées par Denis JACOPINI

1. Faire un état des lieux des données personnelles soumises à la réglementation ;
2. Rechercher la présence ou non de dérogation ou d'exception relatives à votre activité ou aux données personnelles traitées ;
3. Réaliser une analyse de risque relative aux données personnelles (Denis JACOPINI a spécialement passé la certification ISO 27005 qui concerne les analyses de risques relatives aux données) ;
4. Mettre en conformité les traitements des données personnelles afin qu'ils répondent aux réglementations (Loi Informatique et Libertés / Loi pour une République Numérique / Règlement Général sur la Protection des Données RGPD) ;
5. Mettre en place un registre et porter les annotations nécessaires à l'amélioration des traitements ;
6. Suivre l'évolution de l'établissement, des traitements, des risques et mettre à jour le registre.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risque (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires
- Recherche de preuves (téléphones, disques durs, e-mails, contenueurs, détournements de clientèle...)
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

Contactez-nous



Où suivez-nous sur

Réagissez à cet article

Un fichier « Top 50 des arrêts maladies » à La Poste découvert : La Cnil et l'Ordre des Médecins saisis par le syndicat SUD-PTT



HAMUSSY/SIPA

Industrielle Courrier

me industrielle courrier de la Poste à Bois d'Arcy.

I.

Un fichier
« Top 50
des arrêts
malades »
à La Poste
découvert
: La Cnit
et l'Ordre
des
Médecins
saisis par
le syndicat
SUD-PTT

Le syndicat SUD a saisi les autorités après qu'un document Excel répertoriant les arrêts maladie ait été découvert. Le syndicat parle d'un « Top 50 de la honte ».

C'est une histoire qui ne fait pas rire mais alors pas rire du tout les syndicats. Vendredi 2 juin, le syndicat SUD PTT a saisi la Cnil (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ainsi que le Conseil national de l'ordre des médecins après la découverte d'un fichier interne à La Poste qui dresse un Top 50 des agents ayant le plus grand nombre de jours d'arrêt maladie.

Un Top 50 qui passe mal

Le fichier, consulté par nos confrères de l'AFP, se présente sous la forme d'un tableau Excel. Dans celui-ci, on y trouve les noms et prénoms des agents des 168 agents de la plateforme logistique de Bonneuil (Val-de-Marne), leur référent, leur service ainsi que le nombre de journées d'arrêt de travail pour chacun. Cette surveillance a été démarrée lors de l'ouverture de la plateforme en janvier 2016.

Le syndicat SUD PTT juge, certes, que ce recensement est « normal, ne serait-ce que pour établir un bilan social en fin d'année ». Mais c'est lorsque l'on clique sur le dernier onglet de ce fichier Excel, un document nommé « Top 50 des arrêts maladie », que le bât blesse. Celui-ci classe de 1 à 50 et par ordre décroissant les agents qui ont le plus d'arrêts maladie (arrêts de travail, accidents du travail et maladie professionnelle confondus). Dans un communiqué, le syndicat SUD PTT le qualifie de « Top 50 de la honte ».

Dans ce classement figure même « le nom d'une personne aujourd'hui décédée », relève SUD PTT, qui s'interroge sur le « but » de ce classement et ses commanditaires, et réclame la destruction du fichier. « Face à ce fichier proprement scandaleux qui stigmatise une bonne partie du personnel », le syndicat a saisi la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil), l'Inspection du travail et le Conseil de l'ordre national des médecins.

LIRE AUSSI

...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- [Audits RGPD](#)
- [Accompagnement à la mise en conformité RGPD](#)
- [Formation de Délégués à la Protection des Données](#)
- [Analyse de risques \(ISO 27005\)](#)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- [Recherche de preuves](#) téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- [Expertises de systèmes de vote électronique](#) ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : Un « Top 50 des arrêts maladie » à La Poste : le syndicat SUD-PTT saisit la Cnil et l'Ordre des Médecins – LCI

Un DSI laisse des backdoors pour pirater son ancien employeur

Un laisse des backdoors pour pirater son ancien employeur DSI

Un ancien responsable IT de Columbia Sportswear a laissé 2 backdoors pour récupérer des documents commerciaux utiles à son nouvel employeur.

En matière de sécurité informatique, la menace n'est pas uniquement à l'extérieur de l'entreprise, mais aussi à l'intérieur. Columbia Sportswear, fabricant de vêtements de sports, vient d'en faire l'amère expérience.

En effet, la Cour de l'Oregon va être amené à se prononcer sur une affaire concernant Michael Leeper, ancien DSI de Columbia Sportswear. Il est accusé de vol de données confidentielles au bénéfice d'un partenaire commercial.

Petit rappel historique, Michael Leeper a démarré sa carrière chez Columbia en 2000, comme responsable de l'équipe en charge des PC. Il obtient des promotions pour atteindre le poste de directeur des infrastructures technologiques où il est en charge de la maintenance du système d'information de Columbia et de signer les contrats avec les fournisseurs technologiques. Il était en contact notamment avec Denali, un fournisseur qu'il a rejoint en 2014.

Rester dans le réseau de manière masquée

Mais, juste avant de partir, le responsable IT se serait créé un compte réseau sous le nom « Jeff Maning », aussi appelé « jmanning ». Ce qui lui aurait permis d'accéder au réseau de Columbia, y compris via le VPN et le VDI de la société. Un accès utilisé plus de 700 fois par Michael Leeper pendant 2 ans, afin de voler des documents sensibles de Columbia (plan d'affaires, budget IT, etc) au profit de Denali selon l'accusation. Il aurait mis en place une seconde backdoor (« svcmn ») liée à un compte utilisé par les administrateurs systèmes pour surveiller l'activité réseau. Avant de partir, Michael Leeper s'y serait octroyé le privilège maximal.

Dans sa plainte, Columbia estime que Michael Leeper a eu accès à des e-mails sur des accords commerciaux dans lesquels Denali avait des intérêts financiers. Le prestataire s'est défendu dans un communiqué en indiquant qu'une telle affaire « ne reflète nullement la politique de Denali et ses valeurs ». La société précise coopérer à l'enquête et a donné congé à son CTO, Michael Leeper, afin, officiellement, qu'il puisse organiser sereinement sa défense...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité », « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Source : Quand un DSI laisse des backdoors pour pirater son ancien employeur

Un DSI laisse des backdoors pour pirater son ancien employeur

Un laisse des backdoors pour pirater son ancien employeur DSI

Un ancien responsable IT de Columbia Sportswear a laissé 2 backdoors pour récupérer des documents commerciaux utiles à son nouvel employeur.

En matière de sécurité informatique, la menace n'est pas uniquement à l'extérieur de l'entreprise, mais aussi à l'intérieur. Columbia Sportswear, fabricant de vêtements de sports, vient d'en faire l'amère expérience.

En effet, la Cour de l'Oregon va être amené à se prononcer sur une affaire concernant Michael Leeper, ancien DSI de Columbia Sportswear. Il est accusé de vol de données confidentielles au bénéfice d'un partenaire commercial.

Petit rappel historique, Michael Leeper a démarré sa carrière chez Columbia en 2000, comme responsable de l'équipe en charge des PC. Il obtient des promotions pour atteindre le poste de directeur des infrastructures technologiques où il est en charge de la maintenance du système d'information de Columbia et de signer les contrats avec les fournisseurs technologiques. Il était en contact notamment avec Denali, un fournisseur qu'il a rejoint en 2014.

Rester dans le réseau de manière masquée

Mais, juste avant de partir, le responsable IT se serait créé un compte réseau sous le nom « Jeff Maning », aussi appelé « jmanning ». Ce qui lui aurait permis d'accéder au réseau de Columbia, y compris via le VPN et le VDI de la société. Un accès utilisé plus de 700 fois par Michael Leeper pendant 2 ans, afin de voler des documents sensibles de Columbia (plan d'affaires, budget IT, etc) au profit de Denali selon l'accusation. Il aurait mis en place une seconde backdoor (« svcmn ») liée à un compte utilisé par les administrateurs systèmes pour surveiller l'activité réseau. Avant de partir, Michael Leeper s'y serait octroyé le privilège maximal.

Dans sa plainte, Columbia estime que Michael Leeper a eu accès à des e-mails sur des accords commerciaux dans lesquels Denali avait des intérêts financiers. Le prestataire s'est défendu dans un communiqué en indiquant qu'une telle affaire « ne reflète nullement la politique de Denali et ses valeurs ». La société précise coopérer à l'enquête et a donné congé à son CTO, Michael Leeper, afin, officiellement, qu'il puisse organiser sereinement sa défense...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité », « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEP n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Source : Quand un DSI laisse des backdoors pour pirater son ancien employeur

Bordeaux : des drones pour mettre des amendes sur les routes



Bordeaux
des
drones
pour
mettre
des
amendes
sur les
routes

Comment les drones vont changer nos vies Progressivement, les avions sans pilote se déploient dans de multiples secteurs d'activité, mais le marché, prometteur, peine encore à décoller, freiné par la législation....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de

cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article